

**ARRÊTÉ DEP-2025-002 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TRANSPORT FLUVIAL**

La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant création du baccalauréat professionnel transport fluvial;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du baccalauréat professionnel transport fluvial pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Georges KOEPFLER, enseignant-chercheur

Président adjoint :

Monsieur Alexandre Henri PICARD, enseignant

Enseignants :

Monsieur Maxime ABRAMOVICI

Madame Sandra FRANC

Monsieur Simon ALLO

Monsieur Jonathan LAISEMENT

Professionnels :

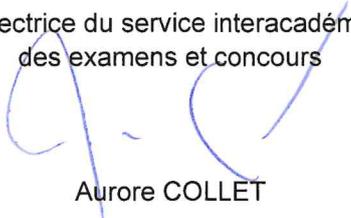
Monsieur Gilbert GASTHUYS

Monsieur Jérémy LE BONHOMME

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET